- Courriel adressé au Directeur Régional, le 05/05/2020.

COVID-19 : Propositions liées au PRA | ***Communiqué***

De: "polynesie-francaise" <polynesie-francaise@solidaires-douanes.org>
À: "Jean-Francois TANNEAU" <jean-francois.tanneau@douane.finances.gouv.fr>
Envoyé: Mardi 05 Mai 2020 17:32:48
Objet: COVID-19 – Propositions liées au plan de reprise d'activité (PRA).

Bonsoir M. le Directeur,

Comme convenu ce matin par voie téléphonique, vous trouverez ci-après nos suggestions et propositions sur la reprise d'activité en complément de l'ensemble des mesures que vous avez déjà prises :

- Faire bénéficier si possible des tests à l'ensemble des agents. (*En conférence de presse, le Vice-Président a évoqué ce sujet, pour les services ayant des activités en contact avec le public.*)

- Une attention particulière doit être portée aux agents à risque "santé fragile": Maintien du dispositif d'ASA, sans être pénalisés par des pertes de RTT ou de congés. Pour ceux qui souhaitent reprendre le travail: le télétravail doit être privilégié en AG/CO. Des solutions de téléformation (e-formation mélusine) ou de télétravail sur des missions ou tâches adaptées peuvent être proposées aux agents SU.

- Les parents d'enfant(s) de moins de 16 ans ou d'enfant(s) handicapé(s) doivent pouvoir continuer à être disponibles pour leur famille sans être pénalisés par des pertes de RTT ou de congés. Maintien du dispositif d'ASA pour garde d'enfant.

- Re-évaluer l'activité du correspondant social à temps plein durant cette période, afin de se consacrer aux tâches dédiées à la prévention et à la protection de la santé des agents (suivi et information des agents dont particulièrement les agents à risque ("santé fragile"), relation avec le médecin de prévention, fiche de signalement, etc..).

- Mise à jour et actualisation du parc informatique: Acquisition de portable nouvelle génération en nombre suffisant, afin de privilégier le télétravail. Prévoir le remplacement des anciens portables obsolètes (WINDOWS 7) beaucoup trop lent.

- Affichage des consignes et des mesures de précaution à l'entrée de chaque service pour information aux agents et aux usagers.

- Pose d'un distributeur sur pied de gel hydroalcoolique sans contact à l'entrée de l'ensemble des services (DR-PPT-Port, Faa'a-Fret, SRE, les BSE, etc..), afin de permettre aux agents et éventuels visiteurs de se désinfecter les mains dès l'entrée dans nos locaux.

- Définir un protocole d'utilisation des distributeurs de boissons dont certains sont accessibles aux usagers.

- Équiper les services et la direction de scanner pour limiter la manipulation des documents + pose de plexiglas fixe et/ou amovible pour la séparation de certains bureaux, gel hydroalcoolique à destination des agents et des usagers et marquage au sol.

- Respect des distanciations sociales : 4 m² par personne (calcul à partir de la surface résiduelle).

- Renforcer l'entretien (désinfection) des climatisations et ventilations des locaux et véhicules.

- Renforcer le nettoyage des locaux, véhicules et points de contact (locaux sociaux, toilettes, imprimantes…).

- Définir un cadre précis (rotation), lors des pauses repas et l'utilisation des locaux sociaux (*Respect des distanciations sociales (4m² par personne (surface résiduelle*) . Approfondir les procédures de nettoyage et de désinfection des locaux sociaux.

- Côte de service en Surveillance : Vacation de 08h00 minimum en surveillance, notamment afin d'éviter la perte d'heure.

- Solution de téléformation (e-formation mélusine) , notamment pour les agents de la surveillance sur le temps de réserve opérationnelle, afin d'être repris en activité, sans être pénalisés actuellement par des pertes de RTT ou de congés.

- L'ensemble des équipages dont notamment les agents des douanes qui seraient embarqués sur des bâtiments de l'armée pour des missions opérationnelles doivent bénéficier des tests et des garanties de sécurité et de protection.

- L'utilisation obligatoire de masque FFP2 pour les agents particulièrement exposés au public. Pour information, le masque chirurgical ne sert qu'à protéger l'environnement du porteur du masque. Seul le FFP2 protège le porteur du masque.

- L'achat de visière et de sur-blouse en sus des masques, particulièrement utiles lors des contrôles, retenues, etc., afin de renforcer la protection des agents dans l'éventualité de crachat des contrevenants par exemple.

- Prévoir un protocole d'utilisation des vestiaires (nbre d'agents) en surveillance avec un affichage des consignes à l'entrée. (espace confiné).

- Prévoir des travaux au bureau de taxation de la BSE de Faa'a avec la mise en place de guichet (séparation avec le public) pour une protection contre le covid 19 mais aussi parallèlement pour la sécurité physique de l'agent taxateur et des fonds publics (plusieurs demandes déjà effectuées par notre OS, lors des diverses instances : CHSCT et CT).

Ces mesures peuvent être évolutives et peuvent également servir de base de réflexion pour le renforcement de la sécurité et la protection de la santé des agents.

Bien évidemment, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Le Bureau de la section SOLIDAIRES DOUANES de Polynésie-Française.